

TARIFS 2012
Tarifs des redevances autres que celles relatives au Service Public Aéroportuaire
(Tarifs NSPA)

REDEVANCES	Unité de facturation	(€)	TAUX 2012
REDEVANCES DOMANIALES			
TERRAINS			
- Terrain nu	m2/an	HT	3,08
- Terrain avec revêtement	"	HT	5,26
- Terrain viabilisé sans revêtement	"	HT	6,79
- Terrain éclairé	"	HT	6,06
- Terrain éclairé et viabilisé	"	HT	9,18
- Terrain viabilisé éclairé clôturé	"	HT	10,79
- Terrain sans revêtement viabilisé et clôturé	"	HT	8,27
- Aire Entreprise	"	HT	18,01
- Aire de stockage privative	"	HT	15,34
ABRIS			
- Abri commun	t / jour	HT	11,15
- Forfait abri aéronefs poids < 4 T	par jour	HT	44,62
MP EXPRESS			
- Hangar	m2/an	HT	78,22
- Appentis	"	HT	89,26
AEROGARE			
HALLS 1 à 4			
. Hall 1 - Hall 2			
- Réserve (Sous-sol)	m2/an	HT	81,78
- Bureau (Sous-sol)	"	HT	124,56
- Bureau (Rdc, Etage)	"	HT	234,15
. Hall 3 - Hall 4			
- Bureau (Rdc, Etage)	m2/an	HT	286,04
. Tous Halls (1 à 4) - Espace Tours Opérateurs			
- Bureau (back office) avec banque	"	HT	368,33
. Commerces (partie fixe de la redevance)			
- Surface de vente pré-cloisonnée	m2/an	HT	314,51
- Surface de vente nue	"	HT	288,39
ESPACE TOURS OPERATEURS			
- Banque accueil Tours opérateurs (par poste de travail)	par an par mois session de 2h.	HT HT HT	2 715,58 356,98 45,41
- Banque accueil Tours opérateurs saison IATA été	IATA été	HT	1 901,38
- Banque accueil Tours opérateurs saison IATA hiver	IATA hiver	HT	1 338,39
MP2			
- Bureau (Rdc, Etage)	m2/an	HT	164,60
- Surface de vente pré-cloisonnée	"	HT	252,12
- Surface de vente nue	"	HT	152,84
CENTRE D'AVIATION GENERALE			
- Hangar	m2/an	HT	87,73
- Appentis	"	HT	98,37
- Bureau	"	HT	152,79
BATIMENT ADMINISTRATIF			
- Réserve	m2/an	HT	124,79
- Bureau (Sous-sol)	m2/an	HT	174,88
BATIMENTS MODULAIRES			
- Bureau	m2/an	HT	150,85
BATIMENT E84			
- Bureau	m2/an	HT	178,37
- Entrepôt	m2/an	HT	69,76
PARC ELOIGNE LOUEURS (S4)			
	m2/an	HT	12,07
PARC DE VEHICULES EN TRANSIT TEMPORAIRE			
	m2/an	HT	245,73
ENTREPOTS E.016 - E.095			
	m2/an	HT	115,00

TARIFS 2012
Tarifs des redevances autres que celles relatives au Service Public Aéroportuaire
(Tarifs NSPA)

REDEVANCES	Unité de facturation	(€)	TAUX 2012
PRESTATIONS ASSOCIEES AUX REDEVANCES DOMANIALES			
CHARGES LOCATIVES AEROGARES ET BATIMENT ADMINISTRATIF			
Chauffage et climatisation du local et électricité des parties communes	m2/an	HT	138,44
Chauffage ou climatisation du local et électricité des parties communes	m2/an	HT	71,56
Chauffage ou climatisation du local	m2/an	HT	66,88
Electricité des parties communes	m2/an	HT	4,68
Confort Climatique MP2 (chauffage)	m2/an	HT	22,60
CONFORT CLIMATIQUE - AUTRES BATIMENTS			
Gare fret - chauffage (tarif lissé sur 12 mois)	m2/an	HT	22,60
Gare fret - climatisation (tarif lissé sur 12 mois)	m2/an	HT	23,90
Aérogare Aviation Affaires - chauffage	m2/an	HT	26,46
Aérogare Aviation Affaires - climatisation	m2/an	HT	16,49
Batiment E84	m2/an	HT	21,75
ELECTRICITE			
Tarif général	Kwh	HT	0,202
Tarif chargeur	"	HT	0,162
Batiment E84	forfait m2/an	HT	6,78
<i>(*) ND : Tarif non déterminé à ce jour, éléments non disponibles</i>			
EAU			
Eau Froide + assainissement			
- de 1 à 2 000 m3	m3	HT	4,07
- de 2 001 à 4 000 m3	"	HT	3,89
- de 4 001 à 8 000 m3	"	HT	3,58
- au-dessus de 8 000 m3	"	HT	3,48
Eau Chaude + assainissement	"	HT	17,15
Taxe assainissement	"	HT	1,31
Location compteur	mois	HT	7,46
<i>(*) ND : Tarif non déterminé à ce jour, éléments non disponibles</i>			
NETTOIEMENT (locaux tous bâtiments)			
fréquence de passage 5j/7j	m2/mois	HT	3,82
fréquence de passage 7j/7j	"	HT	5,35
ORDURES MENAGERES			
Règle générale :			
L'unité de ramassage (Clients utilisant les bennes et containers communs) (Entrepôt : 1 unité pour 45 m ² / Autres : 1 unité pour 26 m ²)	Unité/mois	HT	17,23
Cas Particuliers :			
Clients identifiables utilisant des bennes ou containers privatifs mis à disposition par l'Aéroport Marseille Provence (le prix comprend la location de l'équipement, la collecte et le traitement des déchets)			
Bennes Ordures Ménagères	tonne	HT	348,16
Bennes Valorisables (Papiers/cartons ...)	tonne	HT	293,45
Containers 750l Ordures ménagères (à l'unité pour collecte 6/7j)	Unité/mois	HT	633,16
Containers 750l Valorisables (Papiers/cartons ... à l'unité pour collecte 6/7j)	Unité/mois	HT	457,43
Contribution à la dépollution ou au déclassement de la benne ou du container en cas de pollution.			
Par pollution constatée (tri sur place)	unité	HT	50,00
Déclassement de la benne	au réel du surcoût généré		
PRESTATIONS "PUBLIC "			
SANITAIRES AEROGARE			
- Forfait " douches "		TTC	5,00
- Forfait " douches " (zone fret)		TTC	5,00
- Forfait " barbe "		TTC	2,00
CONSIGNE			
- Consigne relais	colis	TTC	10,00
PORTEURS			
- De 1 à 5 bagages	forfait	TTC	20,00
- De 6 à 16 bagages	forfait	TTC	40,00
- Au delà de 16 bagages (par bagage)	par bagage	TTC	2,00
NAVETTE BUS GARE VITROLLES-AMP			
	unité	TTC	0,50

TARIFS 2012
Tarifs des redevances autres que celles relatives au Service Public Aéroportuaire
(Tarifs NSPA)

REDEVANCES	Unité de facturation	(€)	TAUX 2012
PRESTATIONS AUTRES			
EQUIPEMENTS POUR ZONE ENREGISTREMENT			
Mise à disposition et enlèvement de matériels appartenant à la CCIMP (déploiement par client)			
* 1 à 10 tensaguides ou barrières polypropylènes	forfait	HT	20,00
* signalétique spécifique sur panneau sucette (2 maxi)	forfait	HT	20,00
* 1 table avec ou sans chaise	forfait	HT	20,00
* 1 banque accueil mobile	forfait	HT	20,00
Mise à disposition et enlèvement de matériels appartenant à la compagnie ou à l'assistant (déploiement par client)			
* 1 à 10 tensaguides ou barrières polypropylènes	forfait	HT	15,00
* 1 à 2 gabarits bagages	forfait	HT	15,00
TRANSPORT de passagers (piste/hôtel)			
- Par bus	1/2 H indivis.	HT	111,46
CARTES ACCES SALON VIP (par passager)			
- Tarif professionnels	par accès	HT	13,22
- Tarif particuliers	par accès	TTC	18,00
- Carte 5 accès	validité 1 an	TTC	80,00
COUPE FILE+A200 POSTE INSPECTION FILTRAGE			
- Abonnement annuel	accès illimité	TTC	120,00
- Accès unité (réservé au tarif professionnel)	par accès	HT	1,50
Carte station carburants AMP (adhésion ou perte)	carte	HT	20,00
TELEAFFICHAGE			
Téléaéro loueurs/hotels	par an	HT	1 145,44
Accès aux images vidéo avec télépro	"	HT	480,16
Accès aux images vidéo sans télépro	"	HT	1 020,30
MAIN-D'ŒUVRE*			
Technicien courants faibles (taux horaire)	1/2 heure	HT	60,97
Technicien plomberie, serrurerie (taux horaire)	"	HT	45,55
Technicien électricien (taux horaire)	"	HT	50,87
Etude DAO (taux horaire)	"	HT	59,12
Informaticien (taux horaire)	"	HT	101,12
Frais de déplacement et gestion	"	HT	22,00
<i>* Majoration 50% en sus pour week-end, jours fériés et nuit de 22h à 6h</i>			
Agent de sécurité	"	HT	46,89
Stage 1ère intervention Incendie	forfait	HT	37,59
MAITRISE D'OEUVRE			
Travaux réalisés par CCIMP :	Prix fournitures majoré de 40 % + Heures personnel CCI suivant tarif horaire en vigueur		
Travaux réalisés par prestataires :	- De 0 à 16 000 Euros : 15 % du montant du devis réalisé avec un minimum de 50 Euros - Au-delà de 16 000 Euros : 12 % du montant du devis réalisé Si le devis est sans suite, facturation de 3 % de frais d'étude avec un minimum de 20 Euros (pour les devis supérieurs à 5 K€ uniquement)		
Travaux informatiques	- De 0 à 16 000 Euros : 15 % du montant du devis réalisé avec un minimum de 50 Euros - Au-delà de 16 000 Euros : 12 % du montant du devis réalisé - Frais déplacement et gestion 50 € HT Si le devis est sans suite, facturation de 3 % de frais d'étude avec un minimum de 20 Euros (pour les devis supérieurs à 5 K€ uniquement)		
CONSULTING (hors frais de déplacements)			
Directeur	jour	TTC	1 450,00
Chef Département	"	TTC	1 250,00
Chef Service	"	TTC	930,00
Cadre	"	TTC	764,00

TARIFS 2012
Tarifs des redevances autres que celles relatives au Service Public Aéroportuaire
(Tarifs NSPA)

REDEVANCES	Unité de facturation	(€)	TAUX 2012
ENGINS DE MANUTENTION ET OUTILLAGE			
(avec main-d'oeuvre 1 agent)			
Vedette	1/4 H indivis.	HT	100,31
Elévateur à fourches - moins de 5 tonnes	"	HT	18,34
Nacelle hydraulique sur camion	"	HT	24,70
Mat télescopique mobile :			
. Mise à disposition	forfait	HT	35,12
. Utilisation	1/4 H indivis.	HT	14,67
Tracto-pelle avec conducteur	"	HT	23,89
Camion plateau (1 conducteur)			
. Mise à disposition	1/2 H indivis.	HT	44,13
. Par kilomètre effectué	par km	HT	1,07
Ambulances (2 agents)			
. Tarif intérieur (main-d'oeuvre et fournitures en sus)	1/2 H indivis.	HT	43,39
. Tarif extérieur (main-d'oeuvre et fournitures en sus)	"	HT	50,52
. Kilométrage	par km	HT	0,86
PRESTATIONS CENTRE AFFAIRES			
Accueil personnalisé * de personnes sur un même vol:			
ARRIVEE			
1 à 5 personnes	/ opérat. & / vol	HT	66,89
6 à 30 personnes	"	HT	130,00
31 à 60 personnes	"	HT	184,00
+ de 60 personnes - sur devis	"		
DEPART			
1 à 5 personnes	/ opérat. & / vol	HT	99,00
6 à 30 personnes	"	HT	155,00
31 à 60 personnes	"	HT	215,00
+ de 60 personnes - sur devis	"		
Signalisation personnalisée * :			
	1er jour	HT	100,00
	par j sup.	HT	55,00
Permanence hôtesse * :			
	heure	HT	50,00
	1/2 jour	HT	143,00
	jour	HT	260,00
* Majoration 50% en sus pour week-end, jours fériés et nuit de 22h à 6h			
Banque accueil mobile congrès :			
	Forfait 3h	HT	67,00
	1er jour	HT	100,00
	par j sup.	HT	50,00
Bureaux (3 à 4 personnes) - PLANIER - FRIOUL			
	heure	HT	34,00
	1/2 jour	HT	81,00
	jour	HT	123,00
Bureau - Cabine (hors com.téléph.) - BENDOR			
	heure	HT	16,73
Bureau - Cabine (hors com.téléph.) - PORQUEROLLES			
	heure	HT	16,73
Salles de réunion et de conférence			
Capacité jusqu'à 7 personnes - SORMIOU / PORT CROS			
	1/2 jour	HT	93,00
	jour	HT	136,00
Capacité de 8 à 12 personnes - PORT MIOU / MISTRAL			
	1/2 jour	HT	117,00
	jour	HT	166,00
Capacité de 15 personnes - SUGITON			
	1/2 jour	HT	133,00
	jour	HT	195,00
Capacité de 25 personnes - J.MERMOZ			
	1/2 jour	HT	142,00
	jour	HT	214,00
Capacité de 21/30 personnes - PORT PIN			
	1/2 jour	HT	184,00
	jour	HT	277,00
Capacité de 21/30 personnes - GIONO			
	1/2 jour	HT	176,00
	jour	HT	267,00
Salons			
Salons VIP (8 personnes) CAMARGUE			
	heure	HT	76,00
	1/2 jour	HT	173,00
	jour	HT	271,00
Salons VIP (8 personnes) H.BOUCHER			
	heure	HT	78,00
	1/2 jour	HT	178,00
	jour	HT	278,00

TARIFS 2012
Tarifs des redevances autres que celles relatives au Service Public Aéroportuaire
(Tarifs NSPA)

REDEVANCES	Unité de facturation	(€)	TAUX 2012
Salon (de 15 à 20 personnes) - VAN GOGH	heure	HT	76,00
	1/2 jour	HT	173,00
	jour	HT	271,00
Salon panoramique * jusqu'à 250 personnes	heure	HT	316,00
	1/2 jour	HT	573,00
	jour	HT	1 029,00
* jusqu'à 50 personnes en salle de réunion	1/2 jour	HT	401,00
	jour	HT	703,00
* jusqu'à 30 personnes en salle de réunion	1/2 jour	HT	238,00
	jour	HT	421,00
Formules Séminaires : tarif par personne			
* de 7 à 20 pers (1 pause,dej, salle,parking P7)	1/2 jour	HT	38,47
* de 7 à 20 pers (2 pauses,dej, salle,parking P7)	jour	HT	44,32
Pack Maxi Privilège (pour 2 personnes)			
Zone 1 (lieu habitation à moins de 30 minutes de l' AMP)	forfait	TTC	199,00
Zone 2 (lieu habitation à entre 30 minutes et une heure de l' AMP)	forfait	TTC	299,00
Hors zone nous consulter pour devis			
Opérations diverses			
- Magnétoscope + TV(*)	1/2 jour	HT	46,00
- Magnétoscope + TV(*)	jour	HT	89,00
- Vidéo projecteur (*)	1/2 jour	HT	74,00
- Vidéo projecteur (*)	jour	HT	126,00
- Rétroprojecteur (*)	jour	HT	36,00
- Photocopie - format A4 (jusqu'à 10 pages)	La page	HT	0,33
- Photocopie couleur - format A4 (jusqu'à 10 pages)	La page	HT	0,50
- Photocopie - format A4 (à partir de la 11ème page)	La page	HT	0,16
- Photocopie couleur - format A4 (à partir de la 11ème page)	La page	HT	0,33
- Impression clé USB	La page	HT	0,34
- Télécopie France	La page	HT	1,25
- Télécopie Etranger	La page	HT	2,50
- Téléphone	L'unité	HT	0,14
<i>Autres prestations, opérations de relations publiques, etc : sur devis</i>			
<i>(*) si matériel loué indépendamment de la location des salles</i>			
PRISES DE VUES			
Prises de vues photographiques			
* Tarif horaire de jour (8h-20h) Zone Publique	heure	HT	188,00
* Tarif horaire de jour (8h-20h) Zone Réservée	heure	HT	282,00
<i>(toute heure entamée étant due)</i>			
<i>Majoration de 50% les week-end, jours fériés et nuits (20h - 8h)</i>			
Prises de vues cinématographiques			
* Tarif horaire de jour (8h-20h)			
Forfait repérage zone publique	heure	HT	50,00
Forfait repérage zone réservée	heure	HT	75,00
Long métrage / téléfilm / film publicitaire Z. Publique	heure	HT	333,61
Long métrage / téléfilm / film publicitaire Z. Réservée	heure	HT	500,41
Court métrage / film d'ent. / TV Zone Publique	heure	HT	168,00
Court métrage / film d'ent. / TV Zone Réservée	heure	HT	252,00
Organisation évènements Aérodrome Aix-les-Milles	heure	HT	168,00
Tournages films sur Aérodrome Aix-les-Milles	heure	HT	252,00
Grands tournages			
<i>Tournage en Zone Réservée sous réserve d'acceptation des autorités aéroportuaires</i>			
<i>Facturation minimum de 4 heures, toute heure supplémentaire entamée étant due.</i>			
<i>Majoration de 50% de l'heure les week-end, jours fériés et nuits (20h - 8h)</i>			
Frais de gestion			
* sur prestations de sous-traitance			5,00%
Divers :			
* Vente d'affiches (1 achetée = 1 offerte)			10,03

TARIFS 2012
Tarifs des redevances autres que celles relatives au Service Public Aéroportuaire
(Tarifs NSPA)

REDEVANCES	Unité de facturation	(€)	TAUX 2012
STATIONNEMENT			
PARCS PUBLICS			
- PARCS COUVERTS - P1 / P6			
de 0 h à 4 h		TTC	6,00
de 4 h à 8 h		TTC	12,00
de 8 h à 16 h		TTC	14,00
de 16 h à 24 h		TTC	15,50
au-delà de 24 heures reprise de la progression horaire			
- PARCS DE PROXIMITE - P5 / P10			
moins d'1 heure (a)		TTC	4,00
de 1 h à 2 h		TTC	5,00
de 2 h à 4 h		TTC	6,00
de 4 h à 8 h		TTC	8,00
de 8 h à 16 h		TTC	11,50
de 16 h à 24 h		TTC	12,00
au-delà de la 24ème heure, reprise de la progression horaire			
- PARCS ECONOMIQUES - P3 / P7			
de 0 h à 1 h		TTC	3,00
de 1 h à 2 h		TTC	4,00
de 2 h à 4 h		TTC	5,00
de 4 h à 8 h		TTC	7,00
de 8 h à 24 h		TTC	8,50
au-delà de la 24ème heure, reprise de la progression horaire			
- PARC MINUTE - P2 / P8			
moins d'1 heure (a)		TTC	3,00
de 1 h à 2 h		TTC	4,00
de 2 h à 4 h		TTC	6,00
de 4 h à 6 h		TTC	8,00
de 6 h à 24 h		TTC	25,00
au delà de 24 h (toute journée entamée est due) / par jour		TTC	25,00
(a) le stationnement d'une durée inférieure à 40 mn est gratuit.			
- PARC MINUTE - mp ²			
de 0 à 15 mn		TTC	0,00
de 15 à 30 mn		TTC	3,00
de 30 à 45 mn		TTC	4,00
de 45 mn à 1 h		TTC	5,00
de 1h à 1h30		TTC	7,00
de 1h30 à 2h		TTC	9,00
au delà - par heure		TTC	5,00
- Carte "libre accès 2 heures P8"	par carte / an	TTC	31,00
(Carte réservée aux taxis et ambulanciers non installés sur le site)			
- Télécommande		TTC	55,00
- e-P10 :			
Frais de réservation	par réservation	TTC	3,00
de 0 à 24 h		TTC	12,00
au delà - par tranche de 0 à 12h		TTC	8,00
au delà - par tranche de 12 à 24h		TTC	12,00
Option FLEX	par option	TTC	2,00
- e-chèque Parking :			
(stationnement sur parc dédié sur réservation)	Haute saison	TTC	30,00
au delà du 16 eme jour	Basse saison	TTC	20,00
	jour sup	TTC	10,00

TARIFS 2012
Tarifs des redevances autres que celles relatives au Service Public Aéroportuaire
(Tarifs NSPA)

REDEVANCES	Unité de facturation	(€)	TAUX 2012
ABONNEMENTS COMMERCIAUX			
- FIRST (Parc P1-P6)	carte/an	TTC	1 820,00
- EASY (Parcs P2-P5-P10)	"	TTC	830,00
- ECO (Parcs P3-P7)	"	TTC	530,00
- ECO Plus (Parcs P3-P7)	"	TTC	625,00
Forfait Stationnement : Carte "1.2.3" (Parcs P3-P7)	pour 3 mois	TTC	170,00
ABONNEMENTS PROFESSIONNELS			
(réservés au personnels employés sur l'AMP et facturés directement aux sociétés ou compagnies implantés sur l'Aéroport Marseille Provence)			
- Parcs des personnels P3 - S14	carte/an	TTC	56,00
- Parc S10	"	TTC	410,00
- Carte Accès Centre de Fret	"	TTC	260,00
- Parc privatif Aviation Générale	place/an	TTC	260,00
- Parc avancé des loueurs S7	place/an	HT	1 361,85
* Navigants Compagnie Aérienne (sur parcs économiques P3 - P7)	carte/an	TTC	225,00
AUTRES ABONNEMENTS			
- Parc S9 (clients non installés)	carte/an	TTC	1 575,00
PENALITES			
- En cas de perte de ticket (en sus du stationnement)	forfait	TTC	24,00
- facturation carte de remplacement en cas de perte de la carte d'accès	carte	TTC	10,00
- constitution d'un dossier relatif à un paiement différé	dossier	TTC	12,00
Accès Grande Remise au parc VIP/Croisiéristes - Stationnement limité à 2h	annuel	TTC	200,00
STATIONNEMENT GARE FRET			
<u>Poids lourds :</u>			
- de 0 à 1 heure		TTC	gratuit
- de 1 à 4 heures		TTC	gratuit
- de 4 à 6 heures		TTC	8,00
- de 6 à 24 heures		TTC	25,00
- au-delà par tranche de 24 heures		TTC	25,00
<u>Véhicules légers :</u>			
- de 0 à 1 heure			gratuit (*)
- de 1 à 2 heures			4,00
- de 2 à 4 heures		TTC	6,00
- de 4 à 6 heures		TTC	8,00
- de 6 à 24 heures		TTC	25,00
au-delà de la 24ème heure : 25 €/jour, toute journée entamée est due			
(*) Gratuit en semaine de 7h à 19h30 ; Week-end = 6€			
STATIONNEMENT TAXIS AEROPORT	/an / véhicule	HT	217,76

TARIFS 2012
Tarifs des redevances autres que celles relatives au Service Public Aéroportuaire
(Tarifs NSPA)

REDEVANCES	Unité de facturation	(€)	TAUX 2012
RESEAU AUTOCOM CCIMP			
Frais d'accès au réseau			
. Ligne	unité	HT	48,22
Frais de fourniture et d'installation			
. Poste analogique	unité	HT	43,71
. Poste numérique basique	unité	HT	54,64
. Poste numérique avancé	unité	HT	63,04
. Poste numérique opérateur	unité	HT	63,04
Abonnement mensuel			
. Abonnement standard	par ligne	HT	17,48
. Abonnement confort	"	HT	30,60
. Abonnement numérique	"	HT	33,62
Entretien et Location de materiel (par mois)			
. Poste analogique	par poste	HT	5,46
. Poste numérique basique	"	HT	13,66
. Poste numérique avancé	"	HT	19,96
. Poste numérique opérateur	"	HT	26,27
Options			
. Messagerie vocale	par boite	HT	4,37
. Minitel	par poste	HT	14,76
. Recherche de numéro	par adresse	HT	8,33
Autres Prestations			
- Transfert de poste ou modification d'abonnement	unité	HT	54,64
- Changement de titulaire ou d'utilisateur déclaré	"	HT	32,78
- Rétablissement après suspension pour non paiement	"	HT	25,13
- Transformation illicite d'une installation	"	HT	98,35
- Branchement sur réseau AMP d'un matériel non agréé	unité	HT	60,10
- Frais de dépose d'un matériel téléphonique - frais réels avec un minimum de	unité	HT	27,32
- Répertoire téléphonique supplémentaire	"	HT	17,48
. N°SDA (Sélection Directe Arrivée) abo mensuel	unité	HT	1,00
- Facture détaillée mensuelle	"	HT	3,28
- Facture détaillée spot	"	HT	20,76
- Utilisation accueil téléphonique CCIMP	poste/mois	HT	15,00
FORFAITS TELEPHONIQUES			
Forfait abonnement mensuel			
Forfait MP Phone Médium	par ligne	HT	28,00
Forfait MP Phone Large	par ligne	HT	44,00
Forfait MP Phone XL	par ligne	HT	58,00
Frais de mise en service des forfaits			
Installation et mise en service d'un forfait analogique	par ligne	HT	46,35
Installation et mise en service d'un forfait numérique	par ligne	HT	46,35
COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES			
- Télécommunication intérieure	comm.	HT	0,075
- Télécommunication extérieure	unité	HT	0,081

TARIFS 2012
Tarifs des redevances autres que celles relatives au Service Public Aéroportuaire
(Tarifs NSPA)

REDEVANCES	Unité de facturation	(€)	TAUX 2012
PRESTATIONS DIVERSES TELEPHONIE			
OPERATEURS DE RESEAUX			
<i>Redevances relatives aux autorisations de desserte octroyées aux opérateurs et utilisateurs de télécommunications ainsi qu'aux opérateurs d'électricité</i>			
Droit de passage :			
Frais de mise en service par opération <i>(perçus en une fois)</i>	forfait	HT	2 044,44
Abonnement annuel			
- réseau de télécommunications (par fourreau ou chemin de câble utilisé)	/ dam indiv.	HT	19,31
- réseau d'électricité (par fourreau utilisé)			
câble basse tension (400 V)	/ dam indiv.	HT	502,13
câble haute tension (2 kVA)	/ dam indiv.	HT	753,21
Utilisation d'un fourreau (ou chemin de câbles) CCIMP			
Frais de mise en service par opération <i>(perçus en une fois)</i>	forfait	HT	1 294,81
Abonnement annuel			
- réseau de télécommunications (par câble)	/ dam indiv.	HT	60,54
Frais de mise en service par opération			
câble basse tension (400 V)	/ dam indiv.	HT	649,31
câble haute tension (2 kVA)	/ dam indiv.	HT	1099,51
Utilisation de câbles de communication électronique CCIMP, Service Universel			
Frais de mise en service par opération <i>(perçus en une fois)</i>	forfait	HT	115,85
Abonnement annuel	/ dam indiv. et / paire	HT	3,29
Utilisation de câbles de communication électronique CCIMP (lignes ne relevant pas du Service Universel)			
Frais de mise en service par opération <i>(perçus en une fois)</i>	forfait	HT	908,64
Abonnement (par décimètre indivisible / paire)	/ dam indiv. et / paire	HT	9,09
CABLAGE			
Fibre Optique			
- Frais d'installation	unité	HT	frais réels
- Abonnement mensuel	/hm/brin	HT	6,37
Lignes Spécialisées et LIP			
. Ligne spécialisée - frais réels avec un minimum de	par paire	HT	150,00
Entretien Lignes spécialisées			
. Lignes spécialisées arrivées ou de signaux	par paire par hm	HT HT	1,84 1,77
. Lignes privées	/hm /paire	HT	3,25
- Transfert de lignes spécialisées ou de lignes d'intérêt privé	"	HT	frais réels
DIVERS			
Frais de fournitures et d'installation			
. Téléx / transm.de données - frais réels avec mini. de	par paire	HT	150,00
. Carte interface Minitel	unité	HT	80,80
Abonnement mensuel			
. Ligne musicale (abont.ligne + musique)	"	HT	25,15
Entretien Téléx et transmetteur de données			
	par paire	HT	2,00
	par hm	HT	2,00
TELEPHONIE - AUTRES			
Implantation de stations radio TRX			
- du 1er au 10ème TRX	par TRX	HT	1 997,55
- du 11ème au 15ème TRX	"	HT	1 398,27
- à partir du 16ème TRX	"	HT	998,78
Station UMTS			
	par station	HT	33 458,93